

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 91 (1994)
Heft: 10

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE

Abeilles querelleuses *Apiculteur condamné*

Le Tribunal de police genevois a confirmé la condamnation d'un apiculteur pour des lésions corporelles causées à ses voisins par les abeilles qu'il élève. Selon la «Tribune de Genève», qui annonce cette décision, c'est la première fois qu'une telle sanction est prononcée en Suisse.

Le 20 juin 1993, les abeilles du condamné avaient attaqué trois personnes se trouvant dans la villa voisine, causant un choc important à un sexagénaire. Il avait perdu connaissance et avait dû être hospitalisé pendant 48 heures. Condamné par le Ministère public à 500 francs d'amende pour lésions corporelles par négligence, l'apiculteur avait fait valoir qu'il n'était pas responsable du comportement de ses insectes. Le Tribunal de police en a jugé autrement. L'apiculteur aurait dû, selon les juges, constater que ses abeilles étaient particulièrement énervées par le temps orageux et avertir ses voisins du danger qu'elles représentaient. L'amende infligée par le Ministère public est donc confirmée dans son principe, mais ramenée à 100 francs.

L'efficacité insuffisante du traitement antivarroa inquiète les apiculteurs italiens

Dr Rudolf Moosbeckhofer, Institut supérieur de recherche apicole, Klosterneuburg, Section protection des abeilles, Hauptstrasse 14, A 2540 Bad Vöslau (ADIZ, août 1993)

En Italie, il y a environ un million de colonies et 10 000 apiculteurs, dont 800 professionnels, ce qui fait en moyenne 500 colonies. En totalité, ce groupe d'apiculteurs exploite quelque 400 000 colonies (cela correspond à 40 % du nombre total des populations en Italie). En comparaison, selon les statistiques de la Fédération des apiculteurs autrichiens en 1992, environ 30 000 apiculteurs pour 430 000 colonies.

En raison des conditions climatiques favorables et d'une transhumance intensive qui peut s'étendre du nord de l'Italie jusqu'en Sicile, les abeilles sont assurées de faire une bonne récolte. Le nourrissage des abeilles pour l'hiver est, d'après les déclarations des apiculteurs, seulement nécessaire au Tyrol du Sud et dans les massifs de la Haute-Italie. Ailleurs, les abeilles s'approvisionnent elles-mêmes pour le nourrissage hivernal.

L'acarien varroa fit son apparition en Italie en 1981 et se répandit largement. Le climat chaud et la ponte ininterrompue des colonies offrent au varroa des conditions favorables d'extension. La lutte antivarroa s'effectue à l'aide de l'Apistan, de Klartan (lanières), vagues tentatives aussi avec Bayvarol, oléolat (huiles essentielles), Périzin, acide formique et autres méthodes.

En 1991 et 1992, on a observé que le traitement antivarroa n'a pas eu les mêmes bons résultats avec l'Apistan dans quelques régions (Italie du Sud, Piémont, Sicile, Lombardie) que les années précédentes. Un nombre supérieur d'acariens et les pertes de colonies augmentaient après le traitement dans l'année suivante de façon importante.

Comme explication possible de ces observations, on a discuté avant tout de la possibilité d'une résistance de l'acarien varroa vis-à-vis du fluvalinate. Selon les apiculteurs, l'utilisation fréquente du Klartan (un agent protecteur des plantes avec le fluvalinate) en pulvérisation (deux ans), l'introduction de lanières en bois imprégnées de solution de Klartan et l'introduction d'Apistan pendant des mois ont provoqué en peu d'années cette résistance.

On a procédé à des examens sur cette efficacité incomplète à l'Université de Palerme, à l'Université d'Udine ainsi qu'à l'Institut vétérinaire de Freiburg en collaboration de la firme Apistan. D'après les résultats provisoires, l'existence d'une résistance au varroa n'a pas pu être confirmée.

En Italie, la possibilité d'une défectuosité dans l'imprégnation des lanières ne peut pas être totalement exclue et le fabricant l'examine actuellement.

Si on devait attribuer la résistance de l'acarien varroa à l'inefficacité du produit, cet exemple italien serait très grave, car il indiquerait que des médicaments très élaborés peuvent être inefficaces en quelques années.

Aussi, pour retarder la naissance d'acariens varroas résistants aux médicaments, aussi longtemps que possible, il a été instamment recommandé, notamment à tous les apiculteurs autrichiens, d'observer rigoureusement l'emploi des lanières.

Toutes expériences personnelles qui n'observent pas l'utilisation et les doses d'application peuvent avoir des répercussions imprévisibles sur la population varroa, les colonies et les produits des abeilles et devraient être absolument évitées.

En Autriche, les lanières d'Apistan et de Bayvarol ne doivent pas rester au contact des populations plus d'un mois et ne pas prolonger ce contact direct avec le varroa. De ce fait, cela réduit les résidus dans la cire. Car c'est justement le contact permanent du produit avec l'acarier à tous les stades qui au bout de plusieurs années d'application dans la cire peut augmenter considérablement le risque de résistance. Ce varroa est capable de résister non seulement à un agent déterminé, mais aussi à tout un groupe d'agents. Le Bayvarol avec l'agent lumethrin fait partie du même groupe des pyréthroides au même titre que l'Apistan.

Vu ces considérations peu réjouissantes, quant à l'emploi de la chimie, il faut s'appuyer sur des mesures biologiques (par exemple l'élevage d'abeilles résistantes au varroa, substance attractive combinée au piégeage, élimination du couvain de faux bourdons, etc.). De même, il faut continuer à utiliser des procédés chimiques non sélectifs tels que l'acide formique, lactique, huile éthérée, ces procédés représentant de véritables alternatives au traitement antivarroa pour tous les apiculteurs. Ces méthodes pourraient aider à réduire la population varroa en période transitoire dans des situations critiques, sans pour cela empêcher les efforts de sélection. Il faut évaluer les résidus d'acide dans la cire comme il en survient bien souvent dans des médicaments courants, mais qui sont une entrave pour une abeille résistante au varroa. Une telle abeille ne peut exister que si la faculté défensive antivarroa des colonies d'abeilles est constamment mise à l'épreuve dans des conditions naturelles (comme par exemple en Asie orientale et en Amérique du Sud) ou créée par l'homme (par exemple sélection). Ainsi seulement les populations les plus robustes seront aptes à se défendre.

Tiré de l'*Abeille de France* N° 792, avril 1994.

Epouillage des abeilles infestées de varroas P

par Jim Crawford

D'après le Dr Christine Peng, l'abeille *Apis Cerana* sait se défendre contre varroa par épouillage et elle peut apprendre à *Apis Mellifera* à faire de même.

L'*Apis Cerana* n'est que peu infestée par varroa, car tout au long de son évolution, l'abeille asiatique a pu développer des mécanismes de défense, tandis qu'*Apis Mellifera* n'a pas atteint ce niveau d'équilibre; voilà pourquoi l'infestation chez nous fait de gros dégâts.

On a pu observer que l'abeille asiatique sait détecter la présence de varroas, soit par vision, soit par olfaction. Cette présence provoque une conduite de self-nettoyage, toilettage du nid et toilettage de groupe. Les

ouvrières enlèvent les parasites du corps des autres et des cellules du couvain en quelques secondes ou quelques minutes. Elles se servent de leurs pattes pour se brosser et de leurs mandibules pour mordre ou tuer les varroas ; ensuite, ils sont jetés dehors. Les abeilles européennes s'épouillent peu et ne visitent pas le couvain dans ce but.

On a dit qu'on peut élever ensemble des abeilles asiatiques avec les européennes. Nous avons enquêté sur la possibilité d'utiliser des abeilles asiatiques pour une assistance dans le contrôle des parasites dans une colonie mixte. Il ressort que les abeilles asiatiques adoptent le couvain européen. Le couvain operculé leur convient mieux que le couvain ouvert, sans doute parce qu'il n'y a plus à s'occuper du nourrissage.

Quand on introduit du couvain operculé européen infesté dans des colonies asiatiques, les abeilles asiatiques ouvrent les opercules et enlèvent les parasites avec beaucoup d'efficacité. Bien que ces observations montrent de bons résultats, il faudra des recherches plus approfondies pour voir s'il est réalisable de se servir de colonies mixtes pour contrôler le varroa.

The Beekeepers Quarterly 1993, N° 34

Moules pour bougies et décors en cire d'abeille

Faites vous-mêmes des bougies,
des figurines et des décors
en cire d'abeille

Demandez le nouveau prospectus
en 4 couleurs 1994-1995 avec
les nouveaux moules
et le mode d'emploi.

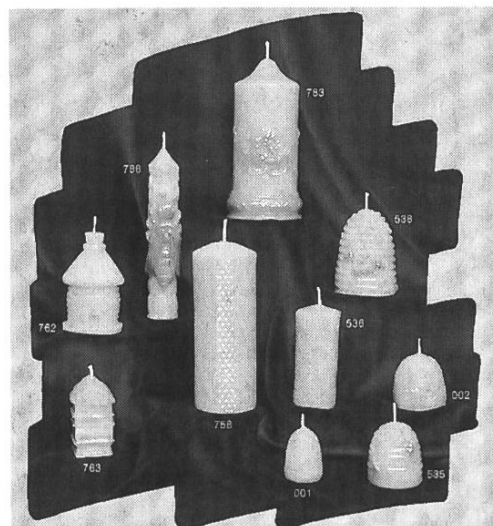
Importateur général pour la Suisse de

HOBBY KREATION®

BIENEN MEIER KÜNTEN

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

NOUVEAU chez Bienen-Meier



Fahrbachweg 1
5444 Künten
Tél. (056) 96 13 33
Fax (056) 96 33 22

flexible
innovatrice
rapide